

Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire

<u>Ne concerne pas les adresses postales,</u> mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de la dite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

Dom NPA	noms et Nom : nicile du logeur (rue a et localité : el. :	et N°) :					
Dom NPA N° te	noms et Nom : nicile du logeur (rue a et localité : el. :	et N°) :					
NPA N° te	vet localité : él. :ail :						
N° te	ėl.:ail:		N° tél no				
	ail :		N° tél no				
E-m			l° tél. :				
				née(s) ci-après rési ment ci-dessous:	de(nt)		
Adre	esse du logement o	cupé par le(s) so	us-locataire(s) :				
Rue	et n°:						
NPA	et localité :						
Etag	je :No	mbre de pièces :	s	i connu, n° EW I D : .			
L'hé	bergement est-il	gratuit ou, a	au contraire,	payant ?			
Dawaana/a\ b	ábarrás(s)						
<u>Personne(s) h</u>	ebergee(S)						
Nom et pré	nom	1	Né(e) le	A emménagé le :	N° tél. (fixe ou mobile)		
•••••							
			,				
Date):						
				du conjoint :			
Sign	ature du logeur :		*Signature	du conjoint :			
Sign	ature du logeur :		*Signature	•			
Sign	ature du logeur : e bail à loyer est a	u nom des épou	*Signature	•			
Sign	ature du logeur : e bail à loyer est acexes : copie du bail à	u nom des époux loyer	*Signature	•			
Sign *Si le Ann	ature du logeur : e bail à loyer est au exes : copie du bail à pièce d'identité	u nom des époux loyer	*Signature o	les deux conjoints			